## Commune de MIRIBEL

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 19 juillet 2013 à 20 heures 30

COMPTE-RENDU

Sous la présidence de Madame Sylvie VIRICEL, 1ère Adjointe

Présents: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1er Adjoint; Mmes P. DRAI, 2e Adjoint; S. ESCOBESSA, 3e Adjoint; J. BOUVIER, 4e Adjoint; M. G. BAULMONT, 5e Adjoint; H. SECCO, 6e Adjoint; A. ROUX, 7e Adjoint; M. H. CHARLES, 8eme Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; A. GIRON; J-P. SAINT ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; M. P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD-; M. ROUGER; V. TOURTE; Au. GIRON; D. LEPROMPT

#### Absents:

Monsieur BERTHOU donne pouvoir à Madame VIRICEL
Monsieur SAINT-ANTOINE donne pouvoir à Monsieur BAULMONT
Madame PFAENDER
Madame JOLY
Monsieur PROTIERE
Monsieur TOURANCHEAU
Madame HANINE donne pouvoir à Madame DRAI
Madame ROUGER donne pouvoir à Madame JOLIVET
Madame TOURTE donne pouvoir à Madame GIRON
Madame LEPROMPT

La séance est ouverte à 20 heures 30

## I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Josiane BOUVIER a été désignée secrétaire de séance.

## II APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2013

Le compte-rendu de la séance du conseil du 20 juin 2013 a été approuvé à l'unanimité.

## **III FINANCES**

rapporteur Mme ESCOBESSA

## 1° Décision Modificative

Une décision modificative n° 2 – Budget Communal a été soumise à l'Assemblée pour approbation.

Elle porte sur des ajustements de crédits des opérations n° 32 « Grosses réparations bâtiments 2013 » et 17 « Enfouissements réseaux RD71 et 38 » augmentées respectivement de 25 000 € et 4 000 €

Ces dépenses sont financées par une augmentation de l'emprunt à hauteur de 29 000 €.

Cette modification a été approuvée à l'unanimité.

#### **IV URBANISME**

rapporteur M. ROUX

## 1° Acquisition de biens immobiliers

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, l'Assemblée avait approuvé l'acquisition des locaux situés sur le quartier du Trève, appartenant à Dynacité, et abritant la halte-garderie « La Ribambelle » et le Centre Social.

Les biens qui seront acquis par la Commune ont fait l'objet d'un plan de bornage et ont été identifiés précisément au cadastre. Il s'agit des parcelles cadastrées section C n° 2328 d'une superficie de 749 m2 et C n° 2026 d'une superficie de 11 m2.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette acquisition au prix de 19 382 €, et a habilité le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte notarié correspondant.

## 2° Cession gratuite d'une parcelle sur la ZI de Rosarges

Il a été proposé à l'Assemblée de procéder à une régularisation concernant une parcelle de terrain cédée gratuitement à la Commune lors de l'installation de la société SACLA sur la ZI de Rosarges.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AO n° 128 de 22 m2 constituant l'alignement au droit de la rue de la Dombes et du Chemin de Rosarges.

L'Assemblée a approuvé cette cession de la SCI de Rosarges et a habilité le Maire à signer tout document s'y rapportant et notamment l'acte notarié correspondant.

## **V TRAVAUX**

rapporteur M. BAULMONT

## 1° Convention avec le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e.communication de l'Ain

Dans le cadre de la compétence « Communication Electronique » accordée par la Commune au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e.communication de l'Ain, un projet de convention entre la Commune et ce Syndicat a été présenté à l'Assemblée pour approbation et habilitation du Maire à la signer.

Cette convention a pour objet de permettre la réalisation d'une desserte Fibre Optique et précisément l'implantation d'une armoire de rue sur la parcelle communale cadastrée section AP n° 1 située aux Echets.

Ces travaux ne donneront pas lieu à indemnisation de la Commune.

Ce projet de convention avait été transmis à tous les conseillers municipaux avec l'ordre du jour du 31 mai 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette convention et a habilité le Maire à la signer.

## 2° Convention de servitudes au profit de GrDF

En vue d'alimenter en gaz la parcelle privée cadastrée section AH n° 1016, il est nécessaire à GrDF d'installer une canalisation gaz sur la parcelle communale cadastrée section AH n° 980.

Une convention de constitution de servitudes, définissant les modalités techniques de cette réalisation a été établie par GrDF et été présentée à l'Assemblée pour approbation et habilitation du Maire à la signer.

Il est précisé que cette servitude ne donnera pas lieu à indemnisation de la Commune.

Le Conseil a approuvé ces dispositions à l'unanimité.

### VI AFFAIRES SOCIALES

rapporteur Mme VIRICEL

1° <u>Avenant n° 1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à</u> Dynacité

Par délibération en date du 20 décembre 2010, l'Assemblée avait approuvé une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage établie entre la Commune et Dynacité, pour la mise en œuvre de l'opération de réhabilitation du quartier du Trève, et plus précisément les travaux relatifs à la requalification des espaces extérieurs et des voiries publiques.

Cette convention avait été établie sur des bases prévisionnelles. Il convient, à l'issue de l'appel d'offres, et en vertu de l'article 7.3.3 de la convention, de réajuster le montant des travaux, et le montant de l'enveloppe financière.

Pour ce faire, un avenant n° 1 à la convention précitée a été approuvé par l'Assemblée qui a habilité le Maire à le signer.

Il est précisé que l'enveloppe financière à la charge de la Commune est de 1 064 612,22 € HT.

2° <u>Programme Annuel de Soutien aux Activités Educatives (PASAE) - Convention de partenariat avec l'Etat</u>

Une convention de partenariat avec l'Etat pour le PASAE a été présentée à l'Assemblée.

Cette convention a pour objet l'attribution d'une subvention de l'Etat d'un montant de 1 700 € en vue de participer au financement des activités éducatives mises en œuvre par la Commune pour l'année 2013.

Monsieur BODET ayant demandé le coût global de la prestation ainsi financée, Madame VIRICEL a précisé que le montant total est de 19 007 €, le Conseil Général finançant à hauteur de 1 000 €, l'Etat par la DDCS à hauteur de 1 700 €, la C.A.F. à hauteur de 639 €, les familles à hauteur de 1 044 €.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cet avenant.

#### VII INTERCOMMUNALITE

rapporteur M. BERTHO

1° Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Est de Lyon (SIENEL) pour l'année 2012

En vertu du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il a été présenté au Conseil Municipal le rapport annuel du service de distribution publique d'eau potable, exercice 2012.

Ce rapport rappelle que la SDEI est chargée de l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Ce service comporte 8 954 usagers sur une infrastructure de 167 km de réseau comportant 8 réservoirs.

En 2012, le syndicat a distribué 1 706 236 m3 d'eau dont 1 621 985 m3 produits par le service. Le rendement du réseau est de 76.8 % en amélioration par rapport à 2011 (71.9 %). Notamment en 2012, 41 fuites ont été localisées et réparées.

Monsieur BODET remarque que le prix de l'eau au m3 est bien inférieur aux prix pratiqués sur Lyon et demande si on connaît les raisons de cet écart.

Monsieur BERTHO indique que d'une part les modalités de traitement et les infrastructures entre Lyon et le SIENEL sont difficilement comparables, et d'autre part que la négociation avec les candidats lors du renouvellement de la délégation de Service public a permis de conserver un prix de l'eau relativement bas.

Monsieur BOUVARD a demandé qu'elles étaient les modalités d'intervention pour les fuites avant compteur provoquées par les changements desdits compteurs.

Monsieur BERTHO a précisé que dans les cas où ces fuites sont bien dues aux changements de compteurs, il appartient au délégataire de les prendre en charge.

Monsieur GIRON a demandé l'état d'avancement des changements de branchements en plomb.

Monsieur BERTHO a précisé que l'opération de changement des branchements qui ont été identifiés comme étant en plomb sera achevée fin 2013.

Aucune autre interrogation n'ayant été présentée, le Conseil municipal a pris acte à l'unanimité du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'exercice 2012.

## VIII ASSAINISSEMENT

rapporteur M. BAULMONT

# 1° <u>Présentation du rapport annuel 2012 du délégataire du service de l'Assainissement -</u> Société Nantaise des Eaux

Le rapport technique et financier 2012 du service de l'Assainissement établi par la Nantaise des Eaux Services a été présenté à l'Assemblée.

Le service d'assainissement de la commune est géré en délégation par la Nantaise des Eaux, service dont le contrat a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il comprend 4 114 abonnés pour un réseau de 65.6 km comprenant 4 postes de relèvement et une station de refoulement.

Les réseaux se décomposent en 10.4 km de réseau d'eaux usées, 14.5 km de réseau d'eaux pluviales, 31.9 km de réseau unitaire et 8.6 km de conduites de refoulement.

La commune poursuit la mise en séparatif des réseaux dans le cadre du schéma d'assainissement. Désormais 50 % des canalisations sont en séparatif.

Après le renouvellement de la délégation de service public, le tarif unitaire pour une facture de 120 m3 a légèrement augmenté, passant de 1.3825 €/m3 TTC à 1.3918 €/m3 TTC.

Le Conseil municipal a pris acte à l'unanimité du rapport annuel du service de l'assainissement pour 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures 50.